

DUREGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 28 décembre à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 décembre 2020 Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers en exercice : Présents :

9

Votants:

10

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents excusés : Laurent DAVID, Marianne VERNY (pouvoir à Jacques GIOGHI)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Création et suppression d'emplois dans le cadre d'avancements de grades

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a pris l'attache du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour connaître les conditions d'avancement de grade des agents. Les trois agents de la commune remplissent les conditions nécessaires pour un avancement de grade sans besoin de passer un examen professionnel. Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose la création :

- d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe pour les missions d'entretien des locaux communaux et missions accessoires
- d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions de d'employé polyvalent espaces verts, entretien de la voirie communale, déneigement, travaux dans les bâtiments communaux
- d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de secrétaire de mairie

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la suppression à compter du 1^{er} février 2021 :

- d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- d'un emploi permanent à temps non complet (8,5/35èmes) d'adjoint technique
- d'un emploi permanent à temps non complet (10,62/35èmes) d'adjoint technique pour mise à jour du tableau des effectifs
- d'un emploi permanent à temps non complet (32/35èmes) de rédacteur
- d'un emploi permanent à temps non complet (32/35èmes) d'adjoint administratif 1^{ère} classe pour mise à jour du tableau des effectifs

DECIDE la création à compter de cette même date :

d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

 d'un emploi permanent à temps non complet (8,5/35èmes) d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

d'un emploi permanent à temps non complet (32/35èmes) de rédacteur principal de 2ème classe

PRECISE que ces décisions seront inscrites dans le projet de Lignes Directrices de Gestion à soumettre pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial

DIT que des crédits suffisants seront prévus au budget communal primitif 2021

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,

François GORY

SOUS-PRÉFECTURE

1 9 FEV. 2021

D'ISSOIRE

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le La Le Maire et de la publication, le La Le Maire.

J. 6014

COMMUNE DE SAINT VICTOR LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Exercice: 2020

L'an deux mille vingt, le vingt huit décembre

le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de GORY François, Maire.

Nombre de membres en exercice: 11. Présents: 9 - Représentés: 1 - Votants: 10 Date de convocation: 22/12/2020.

Présents : BERTIAUX Eric, BRASSIER Paul, DABERT Anthony, DE Lattre Marc-antoine, DELFOSSE

Justine, FERREIRA Carlos, GIOGHI Jacques, GORY François, Maire, METENIER Claude,

Certifie exécutoire par le Maire Campte tenu de la réception en Sous-prefecture, le. de la 1221. er de la publication, le . 0.6/121221 le Meire

Absents: DAVID Laurent, VERNY Marianne (power a hegus CroGth.)

Secrétaire : DELFOSSE Justine

Objet: DM 2020-003

le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-aprés du budget de l'exemple ANÇOIS GORY 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Démana
60611 / 011	Eau et assainissement		Dépenses
	Edd of assaultssettietif	0.00	444.00
60612 / 011	Energie - Electricité	0.00	850.00
60631 / 011	Fournitures d'entretien	0.00	190.00
60632 / 011	Fournitures de petit équipement	0.00	3 000.00
63512 / 011	Taxes foncières	0.00	325.00
6355 / 011	Taxes et impôts sur les véhicules	0.00	385.00
6411 / 012	Personnel titulaire	0.00	1 500.00
6475 / 012	Médecine du travail, pharmacie	0.00	78.00
5531	Indemnités	0.00	180.00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00	6 952.00

Investissement		Recettes	Dépenses
2152-99999	Installations de voirie	0.00	-2 500.00
2183-124	Matériel de bureau et informatique	0.00	5 100.00
2313-119	Constructions	0.00	-310.00
2313-102	Constructions	0.00	-2 600.00
261-00	Titres de participation	0.00	310.00
	TOTAL INVESTISSEMENT	0.00	0.00

GORY François, Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits. le conseil municipal aprés en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plusvalues de recettes indiquées ci-dessus

Fait et délibéré à la Mairie, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

à la Mairie, le 28/12/2020

François, Maire copyright A.GE.D.I. Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le

0 6 JAN. 2021



Page 1 M14 Ver. 4.24

Reçu à la Sous-Préfecture

JAN. 2021

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE

DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 28 décembre à 20 h 30:

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 décembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents:

9

Votants:

10

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents excusés : Laurent DAVID, Marianne VERNY (pouvoir à Jacques GIOGHI)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Autorisation d'engager des dépenses, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement : budget communal et budget eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la possibilité, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire indique que des programmes d'investissement ont été ouverts en 2020 et qu'il convient de liquider et de mandater certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif 2021.

Les dépenses et recettes d'investissements déjà programmées, à liquider, sont les suivantes: travaux sur réseaux d'eau et procédure de mise en place des périmètres de protection des captages (budget eau et assainissement), petit patrimoine rural, travaux sur bâtiments communaux, création d'un sentier de randonnée, aménagements de sécurité, acquisition de matériel, aménagement de la traversée du bourg, éclairage public

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité : Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et à mandater les dépenses et recettes d'investissement des programmes exposés ci-dessus et à engager d'autres dépenses, si nécessaire, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020, sur le budget communal 2021 et le budget eau et assainissement 2021. pertifié executoire par le Maire

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Pour copie conforme.

e Maire.

rançois GORY

t de la publication, le. MI.al.220 Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 28 décembre à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 décembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

9

Présents: Votants:

10

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, conseillers municipaux.

conseillers municipaux.

Absents excusés : Laurent DAVID, Marianne VERNY (pouvoir à Jacques GOGHI) Sous-Préfecture

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet: Nouveau contrat photocopieur

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a un contrat avec la société DACTYL OMR depuis 2015. Un photocopieur Sharp MX2314 avait acquis par la commune avec un contrat d'entretien pour 5 ans.

La société DACTYL OMR n'assurant plus la maintenance de ce copieur, il faut changer de matériel et souscrire un nouveau contrat. Le maire indique qu'il a donc fait des demandes à plusieurs sociétés soit pour de la location soit pour de l'achat.

Trois sociétés ont été contactées DACTYL OMR, Copy Class et Toshiba pour du matériel de capacité équivalente. Les propositions sont présentées sous forme de tableau aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité : Considérant que la société TOSHIBA ne fait que de la location ;

Considérant que la société DACTYLBuro impose un forfait pages trimestriel ;

- Choisit l'option d'achat d'un nouveau copieur plutôt que la location pour ne pas augmenter les charges de fonctionnement du budget communal
- Opte pour la proposition de la société COPY Class : photocopieur modèle KYOCERA TASKalpha 2553 CI avec finisseur 4000 feuilles et module pliage pour la somme de 4185 euros HT soit 5022 euros TTC. Le prix maintenance copie sera de 0.00468 € TTC la page noir et blanc et 0,0468 € TTC la page couleur (sans
- Dit que des crédits seront inscrits en investissement par décision modificative sur le budget communal 2020 et repris en restes à réaliser pour un achat début 2021.

Autorise le Maire à signer le contrat de maintenance.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le.M.O./22. ು de la publication, le. ಟಿ.ವಿ.ಚಿ.ಶಿಬ Le Maire,

d'ISSOIRE, le

Le Maire.

François GORY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 28 décembre à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maîreus-Préfecture

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 décembre 2020

d'ISSOIRE le

Nombre de Conseillers en exercice : Présents :

9

1 1 JAN. 2021

Votants:

10

Présents: MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire Raule BRASSIER, Anthony DABERT, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents excusés : Laurent DAVID, Marianne VERNY (pouvoir à Jacques GIOGHI)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Renouvellement adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail exercée par le CDG 63

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la FPT du Puy-de-Dôme n° 2020-31 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à la santé et à la sécurité au travail exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés, Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 Décide d'adhérer à l'ensemble des missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 3 ans.

- Autorise le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,

François GORY

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le 11 JAN. 2021

F GORY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 28 décembre à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 décembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

11

Présents :

9

Votants:

10

Présents: MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents excusés : Laurent DAVID, Marianne VERNY (pouvoir à Jacques GIOGHI)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Demande d'acquisition de domaine public à Maisse

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de Monsieur et Madame LEJEUNE, habitants de Maisse, qui souhaitent acquérir une partie de domaine public situé à l'extrémité basse du hameau de Maisse entre leurs deux propriétés. Ils souhaitent acquérir cette impasse pour relier leurs propriétés.

La commission travaux qui s'est rendue sur place le 3 novembre dernier a donné un avis favorable à cette demande mais pas sur la totalité de la surface demandée et ce en raison de l'exiguïté du village et de la nécessité de laisser la possibilité de manœuvrer des véhicules de riverains ou de personnes extérieures de passage ainsi que pour le stationnement ponctuel si besoin de véhicules de secours ou d'entreprises de travaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de suivre l'avis de la commission travaux en accordant la vente d'une partie du domaine public après déclassement.
- Charge le Maire de faire la nouvelle proposition aux demandeurs.
- Dit qu'en cas de refus, cet espace restera public.
- rappelle que le prix du m2 de terrain dans les hameaux a été fixé à 10 €.
- Tous les frais (géomètre et notaire) seront à la charge des acquéreurs.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire

Certifié exécutoire par le Maire

Compte-lenu de la réception en

Compte